

# COLLECTE DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DASRI)

**VOUS ÊTES UN PARTICULIER  
EN AUTO-TRAITEMENT ?**

**CETTE INFORMATION  
VOUS CONCERNE**



SYNDICAT MIXTE  
DE LA VALLÉE DE L'OISE



[www.smvo.fr](http://www.smvo.fr)

Depuis 2005, le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO) propose un service gratuit de collecte sécurisé et de proximité pour les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).

Ce dispositif provisoire réservé aux particuliers en auto-traitement résidant sur le territoire du SMVO, a été organisé dans l'attente de la création d'un éco-organisme au niveau national.

## La nouvelle réglementation

Par arrêté ministériel du 12 décembre 2012, l'éco-organisme DASTRI a été agréé pour la collecte et le traitement des DASRI piquants, coupants et tranchants issus des patients en auto-traitement à l'échelle nationale. Ainsi, le système de collecte sera le même partout et pour tous.



## Ce qui change désormais ?

01

### RENDEZ-VOUS CHEZ VOTRE PHARMACIEN

Votre "boîte à aiguilles" vous sera remise gratuitement lors de la délivrance de votre traitement.  
(Le SMVO ne distribue plus de boîtes à aiguilles).

02

### REMPLEZ VOTRE BOÎTE

Limitez-vous aux déchets de soins perforants.  
Aiguilles de toutes sortes (seringue, lancette, embout de stylo injecteur, lame).

03

**DÉPOSEZ LA BOÎTE** dans l'une des pharmacies « point de collecte ».

Liste des pharmacies «point de collecte» sur : <http://nous-collectons.dastri.fr>

## Le SMVO vous accompagne !

Pour permettre la mise en place progressive de cette nouvelle filière sur l'ensemble du territoire, le SMVO a décidé de maintenir le service de collecte des DASRI dans 5 déchetteries du réseau VERDI : (Noyon, Creil, Compiègne Mercières, Crépy-en-Valois et l'Ecotestation de Lamorlaye) **jusqu'au 30 juin 2014.**

N'oubliez pas de vous munir de votre carte "Seringues usagées" VERDI. Seuls les conteneurs jaunes «VERDI» seront repris.

